

Note d'information

Hébergement Chambre Individuelle SYLVA CAMPUS

(Internat étudiant apprenti)

Les étudiants ont la possibilité d'être logés dans des chambres individuelles au sein d'un bâtiment neuf sur le site de l'établissement.

L'internat étudiant reprend les règles collectives de l'internat traditionnel à la différence près qu'il propose des chambres individuelles (= chambre équipée avec sanitaires privatifs).

Hébergement : chambre simple (chambre d'une personne d'environ 19m²). 2 chambres sont également disponibles pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Chaque chambre est équipée de :

- 1 lit en 90 x 200
- 1 placard de rangement
- 1 table-bureau
- 1 chaise
- 1 Kitchenette comprenant : 2 plaques chauffantes à induction, un évier, un réfrigérateur
- 1 salle de bains comprenant : douche, WC, lavabo, 1 petite poubelle
- Vaisselle et accessoires de cuisine :
 - . 1 carafe à eau
 - . 2 grandes assiettes
 - . 2 petites assiettes
 - . 2 fourchettes
 - . 2 couteaux
 - . 2 grandes cuillères
 - . 2 petites cuillères
 - . 1 grande cuillère
 - . 1 spatule
 - . 2 verres
 - . 2 Mugs
 - . 2 bols
 - . 1 poêle + couvercle
 - . 2 casseroles
 - . 1 saladier
 - . 1 passoire
 - . 1 écumoire
 - . 1 louche

Les chambres ne comprennent pas :

- Draps, couettes et linges

Espace commun :

- Lave-linge
- Sèche-linge
- Four micro-onde
- Coin TV / jeux

Période de location : de septembre à septembre soit sur 16 semaines de présence.

Ouverture le dimanche soir sur les semaines concernées (cf calendrier de cours Bachelor)

Pas de repas pris au self le week-end (du vendredi soir au lundi matin).



Les chambres doivent être entièrement vidées et nettoyées le vendredi matin lors du départ à la fin du cycle des deux semaines de présence à SYLVA CAMPUS.

Montant année scolaire 2025/2026 :

Chambre individuelle + régime obligatoire interne (prise des repas au self) sur les semaines de présence en cours uniquement (16 semaines).

Chèque de caution : 230 €

Chèque de caution ménage : 80€

	TARIF chambre individuelle + régime Interne (charges comprises : eau, électricité, chauffage, internet)
BACHELOR	4 088 €

Ces frais sont réglés en 12 mensualités égales d'octobre 2025 à septembre 2026.

L'hébergement en chambre individuelle ne bénéficie pas des aides au logement de la CAF.

Les frais annexes (hébergement, restauration) pourront être pris en charge partiellement par l'OPCO (Opérateur de Compétence).

A titre indicatif, pour 2024/2025, la prise en charge était à hauteur de 3€/repas pris au self et 6€/nuitée à l'internat.

Attribution :

Attribution dans la limite des places disponibles. Une commission se réunira afin d'informer les étudiants apprentis de la réponse apportée à leur demande d'hébergement.

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule d'hébergement à la rentrée prochaine, vous pouvez en faire la demande par mail à c.delefortrie@sylvacampus.fr avant le 20 juin 2025.

